

Bonjour,

Je ne sais pas si vous le savez, mais le baby-sitter de Nabilla, a fait de la prison ! C'est Gala qui l'a dit. Non, mais, vous vous rendez-compte ? Dans mon village, il y a une nourrice... un peu spéciale aussi. Je vous raconte ? [silence] Le week-end elle fait des jeux de rôles grandeur nature ! Si, si, elle a publié des photos sur son Facebook et sur Instagram.

On a tous entendu, dit ou échangé ce genre d'informations, souvent sans penser à mal et sans se rendre compte que nous pénétrons dans une sphère où nous ne sommes pas invités : la vie privée de ces personnes. On s'en rend plus facilement compte évidemment, quand c'est la nôtre qui est visée.

Qu'est-ce que cette fameuse « vie privée » ?

La définition officielle nous dit que c'est : « l'ensemble des activités d'une personne qui relève de son intimité par opposition à la vie publique. » « IN-TI-MI-TÉ » : ce qui n'appartient qu'à moi. « Intimité » : mon monde intérieur. « par OPPOSITION à la vie publique », nous avons donc deux vies ? MOI tout seul et MOI avec les autres ? En fait, c'est un peu plus compliqué qu'une simple vision binaire et on pourrait les représenter par des cercles : au milieu du premier il y a MOI ; puis dans le second tout autour, il y a ma famille et mes amis, mes proches, mes intimes... dans le troisième il y a mes collègues, mes professeurs, mon patron, des connaissances ; enfin dans le dernier il y a les autres, des gens à peine croisés et des inconnus. Chaque individu choisit CE qu'il veut et À QUI il veut dévoiler son intimité.

« Toute personne a droit au respect de sa vie privée. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la loi. Exactement : l'article 9 du Code Civil et ça, depuis le 17 juillet 1970. Cette loi protège par exemple notre domicile, après tout c'est un peu l'écrin de notre vie privée, et même la police ne peut y pénétrer que dans des conditions précises. La vie privée est donc une notion juridique, mais son contenu évolue en fonction de la société : avec le développement d'Internet, de nouveaux risques sont apparus et notamment sur le respect de la vie privée, alors la loi du 6 janvier 1978 a créé la CNIL.

Mais revenons un peu en arrière, avant Internet et les réseaux sociaux : à cette époque, les seuls vraiment concernés par les problèmes de « respect de la vie privée » étaient les personnalités publiques et les célébrités. Au nom de la liberté de la presse, elles voyaient leur vie intime s'étaler dans les magazines et elles étaient littéralement pourchassées et traquées par des *paparazzi* prêts à tout pour obtenir un *scoop*... En même temps, c'est ce qui définit aussi la célébrité : « Qu'on parle de vous, c'est affreux. Mais il y a une chose de pire : c'est qu'on en parle pas », disait Oscar Wilde. Le public était demandeur... enfin, jusqu'au drame du pont de l'Alma.

Et puis nous sommes entrés dans une nouvelle ère : celle de la communication à tout prix, de l'hyper-connectivité. L'arrivée d'abord d'Internet puis des réseaux sociaux a totalement transformé nos vies... nos vies privées aussi. On se fait des milliers d' « amis » (*faire le geste des guillemets*) à des milliers de kilomètres et en même temps, on se sent de plus en plus seuls. Sentiment qui nous pousse à prendre des risques insensés pour notre vie privée. Le besoin d'exister, le besoin d'être visible, le besoin d'être aimé tout simplement. Derrière mon écran, je ne suis rien, à peine un pixel... Je cours après les vues, après les clics. « Like ! Aime ! Aime-moi ! Clique sur moi ! » Partout ce cri résonne. Chacun devient journaliste, critique de cinéma, spécialiste en géo-politique ou en chimie : c'est magique ! Surtout, chacun devient écrivain-vedette. Qu'est-ce qu'on écrit ? Une autobiographie. On raconte d'abord quelques anecdotes, puis grisé par le succès, on devient « accro » au « Like » et dépendant de cette toute nouvelle célébrité : alors on va encore plus loin et on se dévoile entièrement pour faire le « buzz ». On étale sur la toile les choses les plus personnelles. Souvent avec confiance et l'illusion qu'on est maître de nos publications.

Il n'en est rien ! Qui contrôle ? A qui appartiennent ces infos ? Si Facebook, Google et les autres sont devenues si puissantes, c'est avec notre accord et plus encore, avec notre adhésion. Les

seigneurs de l'octet peuvent collecter nos goûts, nos préférences ou nous géolocaliser à tout instant, pour vendre le tout au plus offrant : nous le voulons bien.

Difficile de choisir entre préserver sa vie privée en abandonnant sa vie sociale numérique et exister sur la toile ! Puis-je seulement exister en dehors du Web ? Faut-il, comme le disait Jean-Pierre Claris de Florian au XXVIIIème siècle dans sa fable *Le Grillon* « pour vivre heureux, vivons cachés » ?

Les dangers pour notre vie privée sont nombreux et on voit se multiplier des problèmes graves : harcèlement, chantage, usurpation d'identité... Le principal danger vient finalement de nous. Peut-on interdire aux internautes de faire ce qu'ils ont envie au nom de leur intérêt ? Pour les protéger d'eux-mêmes ? Non, évidemment. Ce serait les déresponsabiliser, les infantiliser et donc ce serait contre-productif ! Alors la question que l'on doit se poser est : « Comment reprendre le contrôle et assurer que le droit au respect de la vie privée puisse coexister avec cette nouvelle forme de vie, la vie partagée ? ».

Nous dédions ce discours à Diana, Marion, Christopher, Thybault, Evaëlle et les autres.

Merci pour votre attention.